moiselle Stéphanie SIX, décédée à Mouveaux, le 2 juin 1879, dans sa 47e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le jeudi 5 juin 1879, à 10 heures, en l'église de Mouveaux. — Les LAUDES seront chantées le même jour, à 2 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, route de Tourcoing.
L'OBIT du mois sera célébré en ladite église le jeudi 3 juillet, à 10 heures.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 5 juin 1879, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Fidèle-Joseph LEROUX, époux de Dame Adèle DELECROIX, décédé à Roubaix, le 4 mai 1879, à l'âge de 57 ans et 8 mois. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale du Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 9 juin 1879, à 10 heures pour le repos de l'âme de Dame Marguerite-Désirée JOLIVET, épouse de Monsieur Emile ROUSSEL, décédée à Roubaix, le 8 mai 1879, à l'âge de 20 ans. — Les Dames de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul feront célébrer un OBIT, le mardi 10 juin, à 8 heures, en ladite église. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis, comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église paroissiale Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 5 juin 1879, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Adèle-Désirée-Josèphe DELFORTERIE, veuve de Monsieur Célestin ROHART, décédée subitement, à Roubaix, le 3 mai 1879, à l'âge de 77 ans et 2 mois. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le jeudi 5 juin 1879, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Bernadin-Joseph LEROY, époux de Dame Célestine-Virginie CANIEU, décédé à Roubaix, le 31 mai 1878, à l'âge de 73 ans. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu, de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis, comme en tenant lieu.

EPHEMERIDE ROUBAISIENNE

4 *Juin* 1827. — Un arrêté du Maire, pris sur la proposition du Conseil des Prud'hommes, décide qu'il ne serait plus perçu d'amendes, au bureau d'aunage, pour pièces défectueuses dans leur largeur contre les fabricants signataires du contrat d'union consenti le 29 août 1825, que le plomb placé au bout de chaque pièce indiquerait d'un côté la longueur, de l'autre la largeur; que la largeur serait manquée en chiffres correspondant au nombre de pouces qu'elle contenait, les fractions n'étaut comptées pour rien.

Ainsi, à chaque tentative faite pour réglementer la fabrication locale, on était forcé de laisser quelque chose à la liberté industrielle absolue qui passait définitivement dans nos mœurs. D'ailleurs le moment allait venir où la fabrique de Roubaix recevrait une impulsion si vigoureuse, où son domaine serait si étendu, ses produits si variés, ses débouchés si divers qu'il deviendrait difficile d'assujettir le fabricant à d'autres règles qu'à celles que lui prescriraient ses vues particulières, la mobilité des modes, le besoin d'une vente rapide ou les exigences de l'acheteur. Le plomb de largeur disparaîtra comme le reste et ce sera en vain que la Chambre consultative essaiera de le rétablir en 1843. Mais tous ces efforts tournés vers la moralisation de l'industrie resteront comme la justification glorieuse de cette devise roubaisienne: *Probitas et industria*. (Th. Leuridan. *Histoire de Roubaix*. T. V, p. 118.)

— INCENDIE DE L'ÉGLISE DE MARLE. — Un orage que l'abaissement sensible de la température ne faisait nullement prévoir, s'est abattu sur Marle, lundi dans la soirée. Précédé et accompagné d'une pluie torrentielle, il semblait ne pas devoir laisser de souvenirs désastreux de son passage quand tout-à-coup, vers neuf heures du soir, un éclair éblouissant déchira la nue, un coup de tonnerre se fit entendre. La foudre était tombée sur la flèche du clocher de l'église.

Pendant deux heures, le feu se propagea lentement et nul ne se doutait du sinistre qui en allait être la conséquence. Ce n'est que vers onze heures du soir que les flammes se firent jour et que l'incendie se déclara dans toute sa violence. La flèche, les cloches et l'horloge ont été entièrement détruites, la toiture a été fortement endommagée; l'intérieur de l'église a heureusement peu souffert grâce aux secours qui ont été apportés de toutes parts. C'est à ces secours que les maisons voisines ont dû leur préservation.

On n'a eu heureusement à déplorer aucun accident grave.

— SAINT-OMER. — Dans son audience du 2 juin, la Cour d'assises du Pas-de-Calais a condamné la nommée Elise Hanot, femme Cagin, âgée de 22 ans, ménagère à Rivière, à sept années de réclusion pour incendies volontaires et tentatives d'incendie commis à Rivière dans le courant de janvier 1879.

— DOUAI. — Lundi, vers dix heures et demie du soir, un incendie a consumé la maison de M. Montgrenier, marchand de meubles. La perte, assurée pour 30,000 fr. est évaluée à 65,000 fr. On ignore la cause de l'incendie.

— MONTREUIL-SUR-MER. — Le 4e grand concours international de tir à toutes armes, organisé par la Société de Montreuil-sur-Mer, aura lieu du 15 juin au 6 juillet 1879. La valeur des prix est de 4,000 fr.

La poule à tous les tirs et la remise des prix auront lieu le dimanche 13 juillet, 1879, à 7 heures du soir au pavillon principal de la Société.

— WASNES-AU-BAC. — Dans la nuit du 1er au 2 juin, un vol avec effraction a été commis au préjudice d'un marchand drapier ambulant, nommé Léon Duflot. Sa voiture, remisée dans une cour, a été fracturée; 600 francs d'or et environ 5,000 fr. de marchandises lui ont été dérobés. Les voleurs sont activement recherchés.

— CALAIS. — Le duc d'Edimbourg, deuxième fils de la reine d'Angleterre et la duchesse, fille de l'empereur de Russie, arriveront à Calais par bateau spécial le 9 juin et partiront le même jour pour Berlin, se rendant aux noces d'or de l'empereur d'Allemagne.

— DUNKERQUE. — Parmi les médaillés du Salon, dont la distribution a eu lieu hier, il en a été donné une à M. Damman, graveur, originaire de Dunkerque. L'an dernier, il avait déjà obtenu une mention.

Belgique

Nous lisons dans le *Courrier de l'Escaut* de Tournai :

« Le sanctuaire de Bonsecours a reçu hier la visite d'un grand nombre de nos concitoyens. Beaucoup d'étangers se sont également rendus au pèlerinage traditionnel du mont de Trinité. »

TRIBUNAUX

COUR D'ASSISES DE LA VIENNE : La marâtre de Morton. Condamnation à mort.

Nous avons parlé, il y a environ deux mois, d'une horrible affaire qui vient d'avoir son dénouement devant la Cour d'assises de la Vienne. Il s'agit d'une femme, d'une belle-mère, qui, après avoir exercé les plus épouvantables traitements sur une adorable petite fille de trois ans, finit par mettre un terme au long martyre de la pauvre enfant en lui faisant avaler des épingles, des aiguilles, jusqu'à des morceaux de bois !

L'accusée, Marceline Roy, est une femme de vingt-six ans. Elle avait épousé en premières noces un cultivateur de l'arrondissement de Loudun, nommé Villain, qui la laissa veuve avec un enfant de sept ans. Marceline Roy se remaria peu de temps après avec un fermier de Morton, Louis Guyot, veuf lui-même, et père d'une toute petite fille de deux ans et demi. Nathalie, qu'il avait confiée à des religieuses.

Après s'être remarié, Guyot reprit chez lui son enfant. Ce fut un grand malheur. Un horrible martyre commença pour la pauvre petite. Brutale, emportée, méchante au fond de l'âme, la belle-mère ne cessa de battre, d'injurier, de faire souffrir la fille de son mari. A peine vêtue, chaussée de mauvais sabots au travers desquels passaient ses pauvres petits pieds, l'enfant était si mal nourrie, qu'elle s'en allait par le village, tendant la main et demandant « du pain, du pain ! » Quand les voisins, indignés, reprochaient à la belle-mère son abominable conduite : « — Bah ! répondait-» elle, laissez-moi donc ! Elle a tout ce qu'il » lui faut. Seulement, elle mourra poitri-» naire. C'est dans la famille. Et puis, si » on la perd, voilà tout, on en fera d'au-» tres. Cette petite est insupportable : elle » a toujours faim ! »

Assurément la malheureuse enfant n'eût pas résisté bien longtemps à une telle existence. Elle était tellement maigre et décharnée que, suivant l'expression d'un témoin : « les os lui perçaient la peau. » Et cependant, l'horrible mégère n'eut pas la patience d'attendre ! Pour elle, Nathalie ne mourait pas assez vite ! Alors, l'abominable femme fit avaler à l'enfant des épingles, puis des aiguilles, des morceaux de bois, et, pour hâter la fin, elle terrassait l'enfant, lui pressait la poitrine, la roulait à terre, malgré ses cris déchirants.

Un soir de novembre dernier, comme l'enfant s'obstinait à vivre, la femme Guyot voulut en finir. Elle était seule, son mari était absent depuis deux jours, pour affaires. Il faisait un vent glacé, prélude de notre long hiver. La belle-mère remplit d'eau froide un grand baquet. Après avoir complètement déshabillé Nathalie, elle la plongea tout entière dans le baquet, puis elle quitta la maison, ferma la porte à double tour, malgré les appels désespérés de la pauvre enfant, et elle alla passer la soirée dans une maison voisine.

Quand elle revint, son œuvre était accomplie : l'enfant était morte ! Mais, dès le lendemain matin, la bonne sœur qui avait élevé l'enfant vint par hasard à la maison de Guyot. Elle trouva la petite Nathalie étendue morte sur son berceau. Elle regarda le cadavre. Horreur ! le pied gauche était atrocement mutilé ; quatre doigts manquaient, et le cinquième était près de tomber ! Le médecin fut appelé en toute hâte : il reconnut que l'enfant était morte noyée, et que si les quatre doigts du pied gauche étaient tombés, c'est que le pied avait été gelé durant cette nuit d'agonie.

Le parquet fut averti immédiatement. L'autopsie du cadavre fut pratiquée. C'est alors que l'expertise médicale fit découvrir dans l'estomac de la pauvre morte des épingles, des aiguilles, enfin, un morceau de bois de quatre centimètres de long, qui avait perforé l'intestin.

Etrange détail ! quand on vint arrêter l'odieuse femme, elle se tourna vers son mari, et, songeant à son propre fils Constant, issu de son premier mariage ; « Surtout, aie bien soin de lui, « dit-elle; maintenant il va rester seul ! » — Votre mari est-il coupable ? lui demanda-t-on.— « Non, répondit-elle, il ne savait rien ! »

A l'audience de la Cour d'assises, la femme Guyot a totalement varié dans son système : « Mon mari est aussi coupable que moi ! assure-t-elle; quand je le disculpais, c'est que je voulais le sauver ! Maintenant, j'ai changé d'avis. »

Cette attitude a même amené un incident dramatique. Guyot, qui était assis au banc des témoins, s'est précipité vers sa femme, la menaçant du poing, l'œil égaré : « Oh ! la menteuse, la méchante, s'écrie-t-il. Si je pouvais, comme je te déchirerais en mille morceaux ! » Le président des assises est forcé d'user de toute son autorité pour obliger le malheureux à se retirer. Guyot s'éloigne enfin au milieu des cris de la foule : Oh ! la gueuse, l'infâme, la misérable !... » La femme Guyot suit toute cette scène d'un œil dédaigneux.

Le jury a rapporté contre cette horrible marâtre un verdict de culpabilité, muet sur la question des circonstances atténuantes.

La femme Guyot est condamnée à mort. En entendant la lecture du terrible arrêt, la condamnée a comme un mouvement de rage. Elle lève les bras au ciel : « Et mon mari, qui n'a rien ! » s'écrie-t-elle. Les gardes l'entraînent, et la porte de l'audience s'est déjà refermée, que l'on entend toujours ce cri désespéré : « Et mon mari, mon » mari qui n'a rien » !

L'arrêt porte que l'exécution aura lieu sur l'une des places publiques de Poitiers.

BOURSE LINIÈRE. — Le mouvement d'affaires en fils qui a été si considérable pendant les deux semaines précédentes s'est un peu ralenti depuis huit jours. Les grands consommateurs ont fait des achats importants et sont pourvus pour quelque temps. Les prix sont maintenus avec fermeté. En lins de pays, bonne demande. Les lins de Russie ont donné lieu à un peu moins d'affaires. Pas de changement à signaler pour la toile.

MARCHÉ AUX BLÉS du 4 juin 1879 (bulletin commercial). — Marché bien approvisionné : 1.100 hectolitres, vendus assez vivement aux pleins prix de la semaine dernière.

Farines premières tenues 35 fr. 50 en consommation.

MARCHÉ AUX BLÉS du 4 juin 1879 (communiqué par l'Hôtel-de-Ville). — Baisse moyenne : 0 fr. 00 centimes.

AVIS AUX SOCIETES

Les Sociétés qui confient l'impression de leurs Affiches, Circulaires et Règlements à la Maison Alfred REBOUX, (rue Neuve, 17), ont droit à l'insertion gratuite dans les deux Editions du *Journal de Roubaix* et dans la *Gazette de Tourcoing*.

Lettres Mortuaires et d'Obits à l'imprimerie Alfred Reboux — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix* et dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien).

BONNAVE-PECQUEUR

3, RUE NAIN, 3.
(Près l'hôtel Ferraille)

Entreprise de Couvertures en Zinc et Plomb
PANNES ET ARDOISES

NOUVELLES DU MATIN

Un acte de violence

Rome, 2 juin, 2 h. 45, soir.

Le gouvernement vient de s'emparer par violence de l'observatoire romain.

Le père Ferrari, qui avait succédé au père Secchi comme directeur de cet observatoire, a declaré qu'il ne céderait qu'à l'emploi de la force.

Le délégué et les gardes ont alors entraîné le jésuite hors de l'observatoire.

NOUVELLES DU SOIR

La *Marseillaise* : — « Ce vote impolitique, ce vote de passion, ce vote de rancune et de parti pris fait retomber une lourde responsabilité sur ceux qui l'ont rendu.

» Ce n'est plus le gouvernement seulement, c'est la majorité de gauche que le pays rendra responsable de cette faute dont les conséquences ne tarderont pas à se faire ressentir. »

Le *Voltaire* annonce qu'il serait question de nommer M. Accolas, le professeur de droit, bibliothécaire-adjoint à la Bibliothèque Sainte-Geneviève. On sait que M. le ministre de l'instruction publique a déjà attaché à son cabinet le fils de M. Accolas.

La *Marseillaise* publie les noms des députés qui ont voté pour la validation de l'élection de Blanqui.

MM. Arrazot, Barodet, Louis Blanc, Bonnet-Duverdier, Bose, Bouchet, Bouquet, Bousquet, comte de Bouville, Brelay, Cantagrel, Germain Casse, Clémenceau-Datas, Daumas, baron Dufour, Dugué de La Fauconnerie, Duportal-Favaud, Girauld (du Cher), Paul Granier-de Cassagnac, Louis Guillot, Lockroy, de Locquessy, Ménard-Dorian, Nadaud, Cunéo-d'Ornano, George-Périn, Rollet, Saint-Martin (Vaucluse), Talandier, Turigny, Verhnes.

La *République française* confirme qu'elle a reçu assignation, à la requête de don Carlos, à comparaître le 16 juillet prochain devant la 10e chambre du tribunal de la Seine, pour répondre de la publication des extraits du *Diluvio* contenus dans sa correspondance d'Espagne.

Petite Bourse du 3 juin.

3 0/0 82,35, 30. — 5 0/0, 116.22, 07 1/2. — Italien 82.20, 07 1/2. — Turc, 11.47 — Banq. Ottom. 506.25 — Egypte 6 0/0, 208.12, 208,75 — Florin 70 1/8, 70. — Russe 92 5/8, 9/16, 13/16.— Hongrois, 83 1/8, 84 3/4, 85.— Lombards, 185,62 1/2.

Marché lourd, sans affaires.

Dépêches Télégraphiques

France

Marseille, 3 juin.

Le journal l'*Egalité* cesse sa publication, à la suite de différends survenus entre les actionnaires et les liquidateurs de l'ancienne société du journal.

Une note publiée en tête du numéro d'aujourd'hui annonce que la rédaction et l'administration continueront dans le *Radical*, dont le premier numéro paraitra demain, la politique républicaine et radicale que l'*Egalité* n'a pas cessé de défendre depuis 1870.

NOUVELLE-CALÉDONIE

Nouvelle évasion à Nouméa

Sydney, 2 juin.

Je vous ai le premier envoyé ces détails sur l'évasion de onze condamnés de la Nouvelle-Calédonie. J'ai encore à vous annoncer aujourd'hui cinq nouvelles évasions, qui ont eu lieu cette fois d'Oubatché. Les échappés sont arrivés en Nouvelle-Calédonie, exténués, mourants de faim, étant restés 48 heures sans nourriture.

Une expédition australe-européenne à quitté Sydney pour aller tenter une nouvelle exploration dans la Nouvelle-Guinée. On remarque parmi les savants qui en font partie : un Italien, le chevalier Bruno ; un Russe, le baron Mocklay, déjà connu par son exploration antérieure, et le capitaine Léman. Ce dernier est propriétaire d'un beau trois-mâts goëlette américain, dont l'armement a couté 60,000 fr. L'expédition se rend directement dans la baie de l'Astrolabe, reconnue par le célèbre navigateur français Dumont-d'Urville. L'exploration poursuit un but à la fois scientifique et commercial.

Le *Journal du Commerce maritime et des Colonies* nous fait la communication suivante :

« On nous écrit de Sydney :

Sydney, 28 avril.

« L'aviso *le Hugon*, commandant Bergasse, est parti de Nouméa pour aller prendre possession, au nom de la France, de l'archipel des Nouvelles-Hébrides.

» C'est la meilleure réponse que pouvait faire une puissance européenne au développement de l'influence allemande dans l'Océanie. »

Bordeaux, 3 juin, 1 h. soir.

« Hier, un assassinat a été commis à Saint-Symphorien, département de la Gironde, une femme a eu la tête coupée. Les assassins sont inconnus.

La nuit dernière, un triple assassinat a été commis à Bordeaux, dans une maison de tolérance, par un Espagnol nommé Couyo. Une femme a reçu au ventre plusieurs blessures dont elle est morte; une autre femme a été frappée au bras et à la poitrine, son état est très grave. Un jeune homme a reçu plusieurs blessures à la cuisse; son état est satisfaisant. L'assassin a été arrêté. Il a été confronté avec ses victimes.

Portugal

Lisbonne, 2 juin, 5 h. 15 soir.

Le programme du nouveau ministère annonce qu'il s'occupera principalement de l'état des finances. Le nouveau cabinet compte sur l'appui de l'opinion publique pour accomplir ce programme.

L'éruption de l'Etna

Messine, 3 juin.

L'éruption avait augmenté de violence hier soir. La lave n'était éloignée de Mojo que d'un kilomètre et demi.

Un demi-kilomètre la séparait encore de l'Alcantara. Elle avance toujours, mais lentement.

Rome, 3 juin.

La lave de l'Etna poursuit sa marche inquiétante vers Mojo.

Une lettre de Léon XIII

Rome, 3 juin.

Les journaux catholiques publient une lettre du pape aux archevêques de Turin, de Gênes et de Verceil.

Le Pape se réjouit de la sollicitude que déploient ces prélats pour défendre le mariage religieux.

Il nie que le mariage soit une création de l'Etat ou un simple contrat civil et il ajoute qu'il est, au contraire, un acte essentiellement divin. Le Pape réfute la théorie qui établit une séparation entre le contrat et le sacrement, laissant le premier à l'Etat et le second à l'Eglise.

Il ne faut pas citer, ajoute-t-il, l'exemple de celles des nations catholiques qui, travaillées par des révolutions sociales, ont été obligées de subir une pareille réforme qui a été inspirée par les doctrines hétérodoxes ou établie par la prépotence des gouvernants.

Cette réforme, outre qu'elle a porté les fruits les plus amers, n'a jamais été une conquête pacifique ; elle a eu constamment contre elle la conscience des catholiques honnêtes et l'Eglise.

Le Pape défend l'Eglise de vouloir empiéter sur les prérogatives de l'Etat, l'Eglise sauvegarde seulement ce qui est sous l'empire du droit divin. L'Eglise ne conteste pas à l'Etat le droit de régler selon la justice les effets civils du mariage.

Le Pape déplore la nouvelle loi italienne sur le mariage, qui est contraire à la religion et à la liberté de conscience. Il déplore les discours irrévérencieux prononcés contre l'Eglise lors de la discussion de cette loi.

Le Pape prie Dieu, afin que la vigne évangélique ne soit point ensemencée de cette nouvelle semence.

Il engage les prélats à faire connaître aux catholiques qu'en dehors du mariage religieux, les liens du mariage ne sont ni saints ni honnêtes.

Le Pape termine en rappelant les bulles qui permettent aux législations civiles de régler les effets des mariages civils dans la compétence civile.

Il conclut en disant que l'Eglise saura toujours sauvegarder la cause sainte du mariage religieux et le salut spirituel des fidèles.

Autriche

Vienne, 3 juin.

D'après des renseignements dignes de foi, l'occupation par les troupes austro-hongroises des points-frontière du sandjak de Novi-Bazar, ne doit pas encore avoir lieu prochainement.

Espagne

Madrid, 3 juin.

La *Correspondencia* annonce que le ministère présentera bientôt aux Cortès un projet de loi sur l'abolition de l'esclavage.

Madrid, 2 juin.

Des pourparlers sont engagés entre le ministre des affaires étrangères et l'ambassadeur de Chine pour la conclusion d'un traité de commerce sur la base de la nation la plus favorisée.

La Chambre continue la vérification des pouvoirs.

La guerre entre le Chili et la Bolivie.

Valparaiso, 10 mai.

Le gouvernement a émis pour six millions de pèsas de papier monnaie.

Il règne une grande activité dans les travaux des fortifications de la ville.

Le bruit court que l'armée alliée est arrivée en vue d'Atacama.

Les troupes Chiliennes s'attendent à une attaque.

Le blocus d'Iquique a été abandonné.

Les communications télégraphiques avec Autofogasta sont interrompues.

Des avis de la Tupiza, portant la date du 9 mai, annoncent que des renforts continuent à arriver.

15,000 soldats sont déjà ici. On dément le bruit qu'une révolution ait éclaté au Pérou.

La famine aux Indes

Simla, 3 juin.

La famine qui règne à Cachemire, préoccupe beaucoup le gouvernement.

Les avis officiels constatent qu'il est impossible d'exagérer la détresse de cette province.

3,500 tonnes de grains sont en route.

Un éboulement à Southampton.

Londres, 3 juin.

Le caisson des nouveaux docks de Southampton s'est écroulé. Les dommages sont sérieux. Toutefois le mouvement du port n'est pas entravé.

Les nouvelles du Pérou arrivées aujourd'hui commencent à donner de vives inquiétudes, à cause de l'importance des relations commerciales.

Russie

Saint-Pétersbourg, 3 juin, 8 h. 15 soir.

Le retour du czar est attendu aujourd'hui. La police a défendu aux journaux russes de parler du voyage de l'empereur.

DERNIERE HEURE

Les droits sur les cotons retors

Paris, 4 juin, 2 heures 15 m.

La Commission des tarifs de douanes a tenu séance dans la matinée sous la présidence de M. Malézieux.

Elle a dicuté le rapport de M. Méline sur les fils de coton retors.

La commission a établi d'abord une distinction entre les fils retors à 2 et 3 bouts destinés au tissage et les retors depuis deux bouts jusques 10 et plus pour coudre et broder.

Pour les fils retors à 2 et 3 bouts, la commission applique les droits suivants :

Ecrus. droit sur le fil simple augmenté de 35 0/0 ; blanchis, 30 centimes par kilog, en sus du droit sur le retors écru ; glacés, 40 centimes en sus du droit sur les retors blanchis ou teints.

Pour les fils à coudre ou à broches, la commission a créé une catégorie spéciale comprenant : 1° les fils retors en échevettes, à partir de 4 bouts; 2° les fils retors au dessous de 4 bouts en pelottes ou bobines.

Les droits pour les premiers sont : fils à simple torsion écrus, 1 centime 1/2 par 1000 mètres, quel que soit le numéro du fil ; fils blanchis, teints ou glacés, 1 centime 3/4.

Cables écrus, 2 centimes ; blanchis, teints, glacés, 2 centimes 1/5.

Pour les fils retors au-dessous de quatre bouts, les droits sont : fils à simple torsion blanchis, teints ou glacés, 3 centimes par 1000 mètres.

La commission a voté ensuite pour les fils simples teints ou chinés, 30 centimes par kilog en sus du droit du kilogramme écru.

La teinture avec sa garance ou l'Alezarine a été réservée.

La commission a terminé l'examen de la filature de coton.

Charade

Je voudrais pour que l'homme eût un destin [prospère,
Que l'amour à l'hymen fût toujours mon pre- [mier ;
Que toujours Appolon inspirât mon dernier ;
Que sans cesse la paix régnât dans mon en- [tier,
Mais n'est-ce pas courir après une chimière ?

Les mots du logographe d'hier sont : *Forge, orge, or, re, fer*

AVERTISSEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES

Paris, 4 juin, 1 h. soir. — Hauteur du baromètre : Cherbourg, Bruxelles, 760; Rochefort, Toulon, 764. Dépression s'éloigne. Baromètre reste stationnaire au Midi. Probable, dans le Nord : vent d'Ouest à Nord-Ouest, ciel nuageux; dans l'Ouest vent de Sud-Est à Sud-Ouest, temps couvert.

Adresses Industrielles & Commerciales

MODES

Mme DÉSIRÉ CARETTE

rue Pauvrée, 31.

RETOUR DE PARIS

Grand choix de modèles confectionnés, haute nouveauté. 18113

Charbons

J. VOREUX fils, rue de Mouveaux, 1 bis, Roubaix. 18629

COMMERCE

Circulaire de MM. Fréd. Huth et Compagnie-Lamy père et fils, agents à Roubaix.)

Londres, le 30 mai 1879.

Les laines disponibles pour ces ventes, la quantité offerte jusqu'au 27 courant et les laines retirées se répartissent comme suit :

	à offrir:	*offert*	*retiré:*
Sydney	66,000 b.	38,263 b.	2,186 b.
Port-Philippe	99,000 »	49,386 »	3,705 »
Adélaïde	41,000 »	21.114 »	775 »
Swan River	7,000 »	1.318 »	— »
Van Diem. Land	8,400 »	5.650 »	293 »
Nouvelle-Zélande	72,600 »	40,294 »	1,831 »
Cap de Bonne-Esp.	31,000 »	19,798 »	1,463 »
Total	325,000 b.	175,823 b.	10,253 b.

Depuis notre dernier rapport du 23 mai, la situation du marché ne s'est pas modifiée sensiblement.

Certains genres ont été un peu moins fermes, d'autres un peu mieux tenus. Parmi ces derniers nous remarquons notamment les Nouvelle-Zélande en suint, qui, aux trois ou quatre dernières séances, ont joui d'une plus vive demande, à de meilleurs prix qu'avant. En général, les bonnes qualités en suint de 11 d à 13d la lb. s'adjugent relativement bien, tandis que pour les sortes inférieures les cours favorisent l'acheteur.

Les lavées à dos continuent à être délaissées et les croisées, à l'exception des plus fines, se cotent aussi bas qu'en mars. En somme, on peut dire que pour les Australie, les prix dans leur ensemble reflètent la parité des cours payés à la série précédente.

Quant aux laines du Cap, le ton n'a pas été si ferme pendant les quelques derniers jours et les scoureds ont fléchi de 1/2d la lb. Ces dernières, maintenant, ne sont pas beaucoup plus élevées qu'en mars, tandis que les lavées à dos se cotent toujours en hausse d'un denier.

La demande à ces enchères continue d'être animée; mais comme en novembre et en mars, le débouché principal des laines à cette série est encore l'étranger qui, sur 176,000 balles offertes, en a pris environ 110.000.

Ces ventes, interrompues depuis le 27 mai, recommenceront le 3 juin prochain, et si l'on continue à y offrir chaque jour d'aussi fortes quantités qu'aux séances antérieures, la clôture aura probablement lieu le 21 juin.

La troisième série des enchères de Liverpool, tenue du 20 au 29 courant, comportait :

11,490 b.	Indes	vendu	10,600 b.
7,895 b.	Méditerranée et Perse. . . .	»	2,462 b.
300 b.	Russie. . . .	»	98 b.
2,267 b.	Espagne et Portugal. . . .	»	284 b.
285 b.	La Plata . . .	»	138 b.
3,821 b.	Pérou, Lima et Chili	»	1,048 b.
862 b.	Diverses . . .	»	210 b.
Total 26,920 b.		vendu	14,840 b.

Les Indes se sont payées de 1/4d à 1/2d de plus qu'en mars, surtout pour ce qui regarde les sortes inférieures.

La plupart des diverses laines communes ont joui aussi d'une meilleure demande et les Kassabatchi accusent sur mars une hausse de 1/4d, les Egypte de 1/2d et les Pérou, Lima et les genres inférieurs d'Oporto une avance de 1/4d à 1/2d la lb.

Environ 170 balles toisons blanches d'Oporto ont réalisé 9d, des Donskoi dito bonne qualité pour carde 7d et environ 550 balles Afrique Septentrionale la pleine parité de mars, soit de 9d à 11d pour lavée et de 4 1/2d à 5 3/4d pour suint.

Sur notre marché, environ 1,600 balles Bagdad ont trouvé dernièrement preneurs de gré à gré au prix de 7d à 7 3/4d pour blanche et couleur.

COURS DU JOUR.

Paris, à courts jours	25,17 1/2	à 25,20
» à trois mois	25,27 1/2	à 25,32 1/2
Anvers, à trois mois	25,32 1/2	à 25,35
Turin	27,80	à 27,85
Barcelone	47 1/4	à 47

Escompte 2 0/0.

BOURSE DE LILLE

Valeurs	Cours cotés précédemment.	Cours du 4 juin
Crespin-l. Anzin	60 ..	... ...
Marly. . . .	120 ..	... ...
Annœullin . .	10 ..	... ...
Ch. Com. Calais.	995 ..	... ...

COURS de SUCRES et du 3/6 du 4 Juin

SUCRES	Cours officiels	Cours comm.	Offert	Demandé
Sucre indigène 88 degré	.48 .	.. ..	48 50	48 ..
» » 7 à 9	.54	.. ..	54 25	54 ..
» en pain, 6 k. n° 1	141 50	.. ..	.. ..	.. ..
Sucre n° 3	.57 50	.. ..	.. ..	.. ..
» indigène n° 3...	... ..	.. ..	.. ..	.. ..
3/6 betterave, disponib.	.56 50	.. ..	.. ..	.. ..
» » courant.	.55 ..	.. ..	.. ..	.. ..
» fin 1re qualité dispon.	.56	.. ..	.. ..	.. ..
courant.	.56 25	.. ..	.. ..	.. ..
» Mélasse disponible..	.57 25	.. ..	.. ..	.. ..
» A livrer 4 premiers..	.58 50	.. ..	.. ..	.. ..
» » 4 janvier....	... ..	.. ..	.. ..	.. ..
» » 4 d'été......	.56 ..	.. ..	.. ..	.. ..
» » 4 derniers...	.55	.. ..	.. ..	.. ..
» » 1 prochain..	.56	.. ..	.. ..	.. ..

CORRESPONDNCE FINANCIERE DE LA BANQUE NATIONALE (CAPITAL 4,000,000) PROPRIÉTAIRE DU JOURNAL LA « BOURSE » 11, RUE LEPELETIER PARIS.

Bourse du 3 juin 1879.

Il s'est produit un certain nombre de réalisations sur nos rentes ; elles ont fléchi de 15 à 20 centimes.

On a fini à 116.10 après 116 sur le 5 0/0, à 82.30 sur le 3 0/0 et à 84.60 sur l'amortissable.

Les reports se sont un peu tendus sur les valeurs ; toutefois la liquidation s'est faite avec la plus grande facilité.

Les actions de la Compagnie Transatlantique ne sont actuellement qu'à 610 francs à la Bourse.

On peut également se les procurer au Crédit général Français qui dispose d'un certain nombre de ces actions, au prix de 585 francs coupon de 15 francs échéant le 2 juillet prochain, détaché.

La situation de la Compagnie justifie la plus-value de ses actions prévue par le monde financier.

On sait, en effet, que le dividende de l'exercice 1878, fixé à 30 francs, aurait été de 40 francs si le conseil n'avait fait preuve d'une réserve que l'on serait tenté de qualifier d'exagérée ; l'esprit d'initiative qui préside à ses décisions est uni, comme on le voit, à la prudence la plus scrupuleuse : c'est là une garantie sérieuse pour les actionnaires et de nature à faire des titres de la Compagnie, des valeurs de placement de premier ordre.

Il y a hausse sur la Banque de Paris à 800, sur le Foncier à 775, sur le mobilier Espagnol à 1045.

La Banque Nationale exécute les ordres en Bourse, encaisse tous les coupons, et répond par lettre à toute demande de renseignements.

Crédit Foncier Luxembourgeois

Société au capital-actions de 10 millions de fr.

Constituée par arrêté royal du 2 avril 1879 et organisée par la loi du 21 mai 1879

ÉMISSION
DE 22,222 OBLIGATIONS FONCIÈRES

(Lettres de gage)

Remboursables à 500 fr. en 60 années par tirages au sort annuels avec droit d'anticipation pour la Société.

INTÉRÊT ANNUEL : **22 FR. 50**

Payable par semestre, les 1er mars et 1er septembre

NET de tous droits et impôts

à PARIS, LYON, LUXEMBOURG et BRUXELLES

Faculté aux Souscripteurs de demander des cinquièmes d'Obligation remboursables à 100 fr. et rapportant 4 fr. 50 nets d'impôts.

(Les titres seront remis jouissance du 1er septembre 1879).

Prix d'émission : 487 fr. 50 par Obligation.
ou 97 fr. 50 par 5e d'Obligation

Payables :	Par obligation	par 5e d'obligation.	
	Fr. 37 50	Fr. 7 50	en souscrivant
	50 »	10	» à la répartition
	200 »	40	» du 25 au 30 juillet.
	200 »	40	» du 25 au 30 sept.

Le 4 % Luxembourgeois est coté au-dessus de 98 fr. Les obligations foncières représentent, au prix d'émission, du 4 1/2 0/0 à 97 fr. 50; soit, *pour un déboursé moindre*, un revenu plus élevé de 1/2 0/0.

Le Crédit foncier Luxembourgeois ne peut prêter que la moitié de la valeur des immeubles. Le montant total des Obligations en circulation ne doit jamais dépasser le montant des prêts. *Tout excédant momentané sera consigné à la Caisse des Dépôts et Consignation de l'Etat*. Le montant souscrit et versé du capital-actions doit toujours atteindre le dixième au moins des Obligations en circulation.

La Société est sous la surveillance directe de l'Etat. Le Commissaire du Gouvernement certifie sur chaque obligation que les prescriptions légales et statutaires sont observées.

L'Inscription à la côte sera demandée.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE :

Le Mercredi 11 Juin 1879.

A PARIS, à la **Société de dépôts et de Comptes courants**, 2, place de l'Opéra, et à la **Banque Française et Italienne**, 6, rue Auber.

A LYON, à la **Société Lyonnaise des dépôts et de Comptes courants et de Crédit industriel.**

A LUXEMBOURG, à la **Banque Nationale.**

A BRUXELLES, chez **M. A. Allard**, 2, place de la Monnaie.

Dès à présent on peut souscrire par correspondance. 18779—2058

Santé et énergie à tous

rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

32 ANS DE SUCCÈS

La REVALESCIÈRE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastrœtélites, gastralgies, constipations hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnements palpitations, diarrhée, dyssenterie, gonflements étourdissements, bourdonnements dans les oreilles, acidités, pituites maux de tête, migraine, surdité, nausées et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaude froid toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruptions, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, dystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydropisie, gravelle, rétention les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse, 100,000 cures réelles par an. Eviter les contrefaçons et exiger la marque de fabrique « Revalescière du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc. Voici quelques-unes des cures.

Cure N° 76,448 : Depuis cinq ans je souffre de maux dans le côté droit et dans le creux de l'estomac, de mauvaises digestions, etc. Je n'hésite pas a vous certifier que votre Revalescière m'a sauvé la vie. — ERNEST CATTÉ, musicien au 63e de ligne, Verdun. — Dartres M. Gr. Voos, de Liége, abandonné par les médecins, qui déclaraient qu'à son âge (55 ans) toute guérison était impossible, a été totalement guéri des dartres par l'usage de la Revalescière. — N° 49,811 : Mme Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatus, spasmes et nausées. — Cure n° 56,935 : Barr (Bas-Rhin), 4 juin. — Monsieur, La Revalescière Du Barry a agi sur moi merveilleusement ; mes forces reviennent et une nouvelle vie m'anime, comme celle de la jeunesse; mon appétit, qui pendant plusieurs années a été nul, est redevenu admirable, et un catarrhe et névralgie à la tête, qui depuis quarante ans s'étaient fixés à l'état chronique, ne me tourmentent plus. — DAVID RUFF, propriétaire. — N° 49,522 M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse. F.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 500 fois son prix en médecines. En boites : 1/4 kil., 2 fr. 25; le 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; 12 70 —kil., Les BISCUITS DE REVALESCIÈRE, en boites de 4, 7 et 70 francs.—La REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus énervés. En boites de 21 tasses 2 fr. 25 ; de 24 tasses 4 fr. ; de 48 tasses 7 fr. ; de 120 tasses 16 fr. ; de 567 tasses, 70 fr. ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boites de 36 et 70 fr. FRANCO. — Dépôt à Roubaix chez MM. Morelle-Bourgeois; Desfontaines, épicier sur la place ; Boubert, Epicerie-centrale, 13, rue Saint-Georges; à Tourcoing, chez MM. Bruneag, pharmacien, rue de Lille ; Despinoy, épicier, et partout chez les bons pharmaciens, et épiceries.— DU BARRY et Ce, LIMITED, 26, Place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

COMPTOIR DES FONDS PUBLICS

A. MAIRE et H. BLUM

176, rue du Collège, à Roubaix

ACHATS et VENTES de toutes valeurs **au Comptant et à Terme;** *Rentes françaises et étrangères; Actions et Obligations de Chemin de fer, de Sociétés de Crédit, etc.*, en un mot, de toutes les *Valeurs se négociant à la Bourse et en Banque.*

Courtage officiel fixé par la Chambre syndicale des *Agents de Change de Paris*, sans **Commission.**

Afin d'offrir toutes facilités de garanties les Achats et Ventes se feront de la main à la main, *Espèces contre titres.*

Arbitrages, Libérations de Titres, Remboursement des Valeurs sorties aux Tirages Sonscriptions sans frais à tous les emprunts **encaissement gratuit de tous les coupons.** 85181

Protéger l'épiderme
contre
les influences extérieures
Rendre à la peau
Velouté, Fraicheur, Jeunesse, Beauté,
tel est le rôle été comme hiver
de la
Crême Simon
à la Glycerine
et de son complément la
Poudre de riz Figaro
GROS
Paris, rue de Provence, 36. 83, rue de Lyon, Lyon
Détail:
Principaux Pharmaciens & Parfumeurs

LA TEREBENTHINE DU MELEZE
en **OVULE SUÉDOIS**
spéciale contre rétention d'urine, gonorrhée, guérit aussi névralgie, coliques hépatiques, gravelle, impuissance, goutte. — 80 pilules, 4 fr. franco pte. — 103, rue Montmartre, Paris. 18598

Evitez les contrefaçons

CHOCOLAT
MENIER